

Zeitschrift:	Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber:	Visarte Schweiz
Band:	112 (2010)
Heft:	-: Was ist Schweizer Kunst? = Cos'è l'arte svizzera? = Qu'est-ce que l'art suisse? = What is Swiss Art?
 Artikel:	 Et si visarte était un syndicat et "Art Suisse" un journal des artistes?
Autor:	Tschopp, Walter
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-623942

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ET SI VISARTE ÉTAIT UN SYNDICAT ET «ART SUISSE» UN JOURNAL DES ARTISTES ?

44

Walter Tschopp

Du syndicat des artistes ...

La question du sens de la revue d'une association d'artistes est étroitement liée aux tâches qu'elle se donne. Visarte déclare par écrit vouloir représenter les intérêts des artistes aux niveaux politique et social, en s'engageant pour de bonnes conditions-cadre de la création artistique.

Cela pourrait être la teneur des statuts d'un syndicat. En fait, je suis aussi d'avis que visarte devrait être un syndicat. Un syndicat qui s'engage pour les travailleurs de la branche des artistes, pour le meilleur et pour le pire, et s'il le faut, avec des manifs et des grèves. Mais quelles sont les causes qu'il faudrait défendre, où prendrait-on les éventuels participants aux manifs, et qui ferait grève et pourquoi ?

Depuis que je m'occupe de l'art professionnellement, c'est-à-dire depuis bientôt quarante ans, je me suis toujours heurté à la virulente contradiction que représentent les conditions-cadre de l'activité artistique. D'une part il s'agit bien toujours, dans les messages que diffusent les artistes, d'expériences individuelles qui cherchent la voie vers le bien commun. Il s'agirait du politique, du contraignant, de ce que l'on nommerait dans un Etat ouvert la cause républicaine. Cela est certainement lié à ce que les gens de gauche et les libéraux se sont toujours engagés pour la liberté d'expression des artistes. D'autre part les artistes, justement parce qu'ils sont à la recherche de l'individuel, de l'inouï, sont des caractères qui agissent de manière extrêmement individuelle et ne se laissent pratiquement pas mobiliser pour des actions politiques communes si elles ne sont pas cohérentes avec leur propre message.

Que faire ? Quels seraient alors les contenus que les artistes d'une association, éventuellement d'un syndicat seraient prêts à défendre ? A mon avis, ce seraient des questions qui concernent vraiment tout un chacun.

Considérons une fois les questions liées à la *formation*. Y a-t-il en Suisse une académie des arts ? Non. Toutes les formations d'artistes sont « intégrée » dans des hautes écoles spécialisées, qui proposent aussi des disciplines entièrement différentes. Les domaines qu'on appelle « appliqués ». Nous n'avons rien à objecter à la collaboration et à la mise en réseau. Mais ne devrait-il pas y avoir dans ce pays un lieu où il est simplement question d'art libre et de rien d'autre ? De cet art sans utilité, qui ne se vend à la rigueur que lorsque l'artiste – comme toujours – a fait ses preuves ? Lors de mes voyages dans les pays voisins, je contemple régulièrement les travaux de diplôme dans les académies d'art de Berlin, de Bruxelles ou de Nîmes. Se concentrer sur un domaine libre porte ses fruits. Cela étant, le niveau dans les écoles d'art suisses est remarquable, que ce soit à Zurich, à Lucerne ou à Genève.

Viennent ensuite les questions liées à l'*exercice* de toute activité artistique. Comment un artiste obtient-il un atelier digne de ce nom, sans devoir passer de Charybde en Scylla ? Naturellement, il y a en Suisse des solutions, des ateliers sponsorisés par des communes, des communautés d'ateliers, des bourses pour obtenir au moins à court terme de bonnes conditions de travail. Mais ceux qui y parviennent sont très peu nombreux. Il y aurait encore beaucoup à faire (et à obtenir). Toujours est-il que le Règlement des concours de Visarte pour Art et bâtiment est un objectif intermédiaire dont l'utilité est remarquable. Reste la solitude de l'artiste dans son atelier. Les conditions générales de son travail sont

telles que quelqu'un – justement le syndicat –, doit veiller à ce que les artistes puissent davantage communiquer: visites d'atelier entre artistes, journées portes ouvertes non seulement pour le grand public mais pour eux-mêmes, formes d'échange avec un minimum d'institutionnalisation, afin que les artistes sachent ce qui se passe chez leurs collègues autrement que par la fréquentation des vernissages, sans compter que nombre d'entre eux (et souvent les plus intéressants) ne parviennent pas en temps utile à la consécration d'une exposition individuelle. Et finalement, l'argent, le cher argent. Qui hors visarte peut offrir une bourse des postes aux artistes? Nous en venons à l'agence artistique.

Je vois un troisième domaine, le *rayonnement* de l'œuvre. Comment les œuvres trouvent-elles les collectionneurs, les galeristes, les salons et les musées? Est-ce vraiment un territoire que chaque artiste doit explorer en solitaire? visarte ne pourrait-elle pas, ne devrait-elle pas être un partenaire, une agence artistique avec des succursales dans les diverses régions, proches des artistes, des bureaux ouverts tous les jours afin de trouver des points de raccordement, non pas seulement avec des sessions et des symposia, mais en jouant le rôle d'un secrétariat syndical, dont les portes battent du matin au soir, comme le font celles des syndicats, naturellement pas pour tous à la fois, mais chaque jour pour l'un et pour l'autre? C'est bien entendu aussi ce que font les galeries pour les artistes qu'elles représentent. Mais il s'agit en premier lieu de marché, à savoir de ce qui se vend sur le marché de l'art. Ne devrait-il pas y avoir des mesures correctives qui permettent aux artistes de parvenir dans les musées autrement que par le marché?

45

Enfin, il s'agit sans aucun doute d'aider les artistes à mieux *administrer* leurs œuvres (quel horrible mot aux oreilles des artistes, mais pourtant, les groupes d'œuvres doivent être administrés), et ceci avant que les survivants doivent se débrouiller avec une succession d'artiste: l'artiste entouré de spécialistes, d'amis, de membres de la famille et bien sûr aussi du syndicat, qui contribuent à porter, à classer, à trier et à commercialiser l'œuvre créée. Soit les œuvres d'art sont importantes, et alors il vaut la peine de s'en soucier, soit elles ne le sont pas, et alors il n'y a pas non plus besoin de visarte. Qui mieux que les artistes eux-mêmes peut d'ailleurs distinguer dans sa propre œuvre le bon grain de l'ivraie, de sorte que ceux qui lui survivent agissent en connaissance de cause? En effet, ces derniers peuvent se trouver dans une situation inextricable parce qu'ils ignorent le plus souvent ce qu'ils trouvent devant eux, par exemple des montagnes de travaux non signés, dont la valeur est très difficile à établir a posteriori. Chaque année, nous disent les spécialistes de notre institut central, l'Institut suisse d'histoire de l'art à Zurich, il meurt 200 artistes professionnels. Qu'advient-il de leurs œuvres?

Ainsi, comme les conservateurs de musées appliquent tous les jours les quatre principes de leur travail: acquérir – conserver – étudier et publier – exposer et expliquer, l'artiste a quatre domaines d'activité à occuper: se former – exercer – rayonner – administrer. Naturellement, Visarte ne peut pas fournir elle-même toutes les prestations précitées. Mais on pourrait très certainement viser des coopérations avec des organisations, des micro-structures privées ou des exploitations à l'essai de groupes d'artistes.

... à la revue artistique

Et tout cela pourrait être porté – l'est déjà en partie – par la publication périodique. Les quatre domaines pourraient former les quatre piliers de la base de l'activité d'une revue d'artistes. On se rapprocherait ainsi des intérêts et préoccupations des futurs artistes, des artistes actifs mais aussi des artistes âgés ou même disparus. Il y aurait des milliers d'exemples à citer sur le terrain de la formation. De bons et de moins bons. Et sur le terrain de l'action avec ses complications virulentes, de l'exposition ou même, dans de très nombreux cas, de l'absence d'exposition, et de la conservation, de la mise en ordre et de toutes les tâches ingrates que cela implique.

Naturellement qu'il faudrait à un tel Art suisse, que je préférerais d'ailleurs appeler Revue des artistes et qui n'aurait plus besoin du label « suisse » qu'en sous-titre, des journalistes d'art, qui iraient chez les gens, les artistes et tous ceux qui ont à faire avec eux, – pour rechercher, fouiller, expliquer, découvrir. Et il faut de l'argent. Poser des questions. Une fois

sur la formation, une fois à partir d'autres points de vue, et une fois du début, en changeant de projecteurs, d'accents, de dominantes, toujours autour des quatre mêmes piliers.

Si la liberté à laquelle je pense, une liberté du traitement des moyens de production, doit être une liberté d'agir et pas simplement une liberté du laisser-faire éventuel, alors les artistes doivent donner à leur syndicat les moyens de les soutenir vraiment. Une association nationale de 3300 membres ne devrait-elle pas pouvoir le faire? Je ne sais pas comment on explique cela aux artistes dans leur méfiance de tout ce qui est institutionnalisé. Mais il faut en passer par là dans une société où l'art et la culture gagnent de plus en plus en importance et où les budgets publics se réduisent comme peau de chagrin. Nous, les «institutionnels», sommes finalement contraints de chercher l'argent nécessaire dans des partenariats «public-privé», et nous l'y trouvons, alors que les artistes reviennent souvent bredouilles.

UND WENN VISARTE EINE GEWERKSCHAFT WÄRE UND DIE «SCHWEIZER KUNST» EINE KÜNSTLERZEITUNG?

Das Verteidigen der Interessen einer freien Künstlerschaft hat mit dem Paradox zu kämpfen, dass Künstler in ihren Botschaften zwar ins Allgemeingültige tendieren, ihr Charakter aber derart individualistisch ist, dass sich gemeinsame Interessen nicht leicht definieren lassen. Diese haben aber auf jeden Fall mit den Rahmenbedingungen jeder künstlerischen Tätigkeit zu tun: der Ausbildung, den praktischen Aspekten der Ausübung des Berufs, den Bedingungen für das Ausstrahlen des Werks, schliesslich dessen Aufbewahrung und Verwaltung.

Die Künstlerzeitung der visarte könnte sich also journalistisch mit diesen vier Bereichen auseinandersetzen, zum Beispiel: Was ist mit unseren Kunstschulen los? Wie kommt ein Künstler zu einem anständigen Atelier? Müsste die Zeitung nicht auch Künstlerbüro sein, das den Weg zu den Galerien, Kunsthallen und Museen ebnet, konkret und praktisch? Könnte die Zeitung Hilfe leisten für das Aufbewahren und Verwalten der einmal geschaffenen Kunst?

Natürlich kostet eine solche Zeitung viel Geld. Aber müsste das für einen Verband mit 3300 Mitgliedern nicht möglich sein?

Walter Tschopp

E SE VISARTE FOSSE UN SINDACATO E «ARTE SVIZZERA» UN GIORNALE DI ARTISTI?

Chi tutela gli interessi di un'associazione libera di artisti deve confrontarsi con un paradosso: da un lato gli artisti tendono a trasmettere messaggi universalmente validi, dall'altro sono individualisti e questo rende molto difficile definire interessi comuni. Interessi che sono in ogni caso strettamente legati alle premesse che caratterizzano qualsiasi attività artistica: la formazione, gli aspetti pratici dell'esercizio della professione, la diffusione delle opere e la loro conservazione e gestione.

La rivista di visarte potrebbe affrontare questi quattro temi chiedendosi ad esempio qual è la situazione delle scuole di arte o cosa deve fare un artista per avere un atelier proprio. E poi, visarte non dovrebbe fungere anche da piattaforma di intermediazione per gli artisti e facilitare i contatti con le gallerie, le sale di esposizione e i musei, in modo concreto e pratico? E infine, visarte non potrebbe aiutare gli artisti a conservare e a gestire le proprie creazioni artistiche?

Ovviamente una rivista come «Arte Svizzera» costa molto. Ma un'associazione come visarte, che conta 3300 soci, non dovrebbe trovare e darsi i mezzi necessari?

Walter Tschopp